

Le **Régiment d'Infanterie Chars de Marine (RICM)** de Poitiers appartient à la 9<sup>ème</sup> brigade légère blindée de marine (9<sup>ème</sup> BLBMa). Créé à partir des bataillons coloniaux du Maroc en 1915, le RICM s'est illustré pour devenir aujourd'hui le régiment le plus décoré de France.



De la prise de Douaumont en 1916 aux missions récentes au Tchad, au Liban, lors de l'opération Daguet dans le Golfe, en ex-Yougoslavie, au Rwanda et en Albanie, le RICM s'est couvert de gloire et porte la triple fourragère aux couleurs de la Légion d'honneur, de la médaille militaire et de la croix de guerre. Il a été cité dix-huit fois à l'ordre de l'armée.

**Implantation :** Au cœur de la plaine du Haut-Poitou, implanté à POITIERS, le régiment est à un peu plus d'une heure du littoral atlantique.

**Mission :** Le RICM appartient à la 9<sup>ème</sup> brigade légère blindée de marine du commandement de la force d'action terrestre (CFAT) et assure en priorité les actions extérieures mais participe aux missions d'intervention en Centre Europe et à la défense du territoire national comme aux missions valorisantes à caractère humanitaire.

### **Structure :**

Régiment blindé des troupes de marine entièrement professionnalisé depuis 20 ans, il comprend :

- 4 escadrons de combat dotés de blindés à roues équipés d'un canon de 105 mm (AMX 10 RC) ;
- 1 escadron de commandement et de logistique ;
- 1 escadron d'instruction ;
- 1 escadron de réserve.

**Cycle d'instruction initiale :** L'instruction est dispensée durant 5 mois et comprend :

- formation militaire générale initiale (10 semaines) suivie d'une permission de 72 heures ;
- formation d'adaptation (1 semaine) ;
- formation de conduite militaire (6 semaines) ;
- formation de spécialité initiale (4 semaines).

**Emplois possibles :** Pilote d'engins blindés - Tireur sur engins blindés - Conducteur véhicules légers et lourds - Secrétaire - Cuisinier - Infirmier - Mécanicien tourelle, armement ou auto-engin blindé - Maître-chien.

Service outre-mer et missions de courte durée.

Après la formation initiale, chaque EVAT peut participer au sein de son peloton à des missions de courte durée (4 à 6 mois) sur tous les territoires où la France est engagée.

Par ailleurs, chaque EVAT, à partir de 24 mois de service, est susceptible de participer à titre individuel à une mission longue durée de 1 ou 2 ans outre-mer, au sein d'un régiment français, à la condition d'être apte médicalement.

### **Insignes d'escadrons :**



1<sup>er</sup> escadron



2<sup>ème</sup> escadron



3<sup>ème</sup> escadron



4<sup>ème</sup> escadron



5<sup>ème</sup> escadron



6<sup>ème</sup> escadron

*Source : Armée de Terre 2011*

